



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2023

### **Délibération n° 202312204: Autorisation mise en vente de la Boulangerie**

#### **Présents : 12**

Mmes, T. Bérard, E. Bonachera, C. Levreaud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 3**

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, M. L. Lefèvre donne pouvoir à Mme C. Levreaud, M. M. Sacy donne pouvoir à M. C. Migner

#### **Absent excusé : 0**

#### **Absent : 0**

Secrétaire de séance : Richard Dukers

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service Gironde Ressources du Département de la Gironde en date du 18 septembre 2023,

Considérant la proposition en cours de réflexion faite à Monsieur Xavier Charrié, locataire actuel des locaux de la Boulangerie, pour l'acquisition de :

- la Boulangerie est située 69 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps, parcelle C 1345 d'une superficie de bâti de 110 m<sup>2</sup>. Le local de la Boulangerie est composé de 3 pièces principales comprenant un espace de vente et deux espaces de fabrication.

Considérant que la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à la réhabilitation du groupe scolaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité de :

- **REFUSER** le prix de vente à 118 300.00 € pour la Boulangerie située 69 avenue des Côtes de Bourg

Extrait de délibération n° 202312204 du CM du 20 décembre 2023, p. 5

- **REFUSER** la vente des locaux de la Boulangerie est située 69 avenue des Côtes de Bourg à Prignac et Marcamps, parcelle C 1345 d'une superficie de bâti de 110 m<sup>2</sup>. Le local de la Boulangerie est composé de 3 pièces principales comprenant un espace de vente et deux espaces de fabrication.

Pour : 7

Contre : 8 Mmes E. Bonachera, C. Levraud, M. Robitaillié, MM G. Augier, G. Hogrel, L. Lefèvre, C. Migner, M. Sacy

Abstention : 0

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Prignac et Marcamps,

Le 20 décembre 2023

Le Maire

Francis Bérard

Secrétaire de séance,

Richard Dukers

